



ABITIBI-TEMISCAMINGUE, UNE REGION RESSOURCE

PROGRAMME D'AIDE A LA MISE EN VALEUR DES FORETS PRIVEE DE L'ABITIBI



AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DE L'ABITIBI

Table des matières

Mise en situation	iii
A. Encadrement juridique	1
B. Mandat	1
C. La mission	1
D. Territoire	2
E. Territoire mal régénéré	2
F. Potentiel de l'éclaircie commerciale.....	2
G. Frais de gestion de l'Agence Abitibi	3
H. Évolution du financement de l'Agence Abitibi	3
I. Programme de remboursement de taxes foncières.....	4
J. L'aménagement en forêt privée	5
K. Demande.....	5



Mise en situation

Le reboisement massif des trente dernières années en Abitibi nous a donné de belles réussites. Les plantations prêtes à être éclaircies sont nombreuses sur le territoire, surtout sur des anciennes terres défrichées. Jusqu'à présent, le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées a servi au reboisement des nombreuses friches. Difficile de prendre le virage puisque la demande de reboisement est toujours aussi présente, le programme régulier ne peut suffire à la nouvelle demande d'éducation des plantations.



Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi (ARMVFPA)

A. Encadrement juridique

Au Québec, la loi cadre qui légifère les activités en matière de protection et de mise en valeur du milieu forestier est la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*¹.

Alors sous la Loi sur les forêts, c'est le 16 décembre 1996 que le gouvernement du Québec instituait l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi.

B. Mandat

L'agence a pour mandat, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par :

- 1° l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur ;
- 2° le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur¹.

Elle favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ces activités. Pour ce faire, l'agence est mandatée par le gouvernement pour gérer le *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* mis en place par le ministère des Ressources naturelles (MRN).

C. La mission

La mission de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi est de supporter les **propriétaires privés** dans la réalisation de **travaux sylvicoles** sur leur terrain forestier dans le but de **maximiser les retombées** environnementales, sociales et économiques liées à l'aménagement de la forêt privée en **Abitibi**.

¹ Articles 132 à 148 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*.

D. Territoire

Le territoire de l'Agence de l'Abitibi correspond à la partie nord de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue (08), soit les municipalités régionales de comté d'Abitibi, d'Abitibi-Ouest, de La Vallée-de-l'Or, la Ville de Rouyn-Noranda et la Municipalité de la Baie-James de la région administrative Nord-du-Québec (10).

Au total, le territoire de l'agence couvre une superficie totale de 46 919 km² qui se subdivise en 47 municipalités, 8 territoires non organisés, 3 communautés autochtones et 2 localités.

Les propriétés privées de l'Abitibi couvrent 519 586 hectares dont 388 572 hectares occupés par la forêt privée.

E. Territoire mal régénéré

Le territoire de l'agence régionale de l'Abitibi contient une grande superficie mal régénéré. Le territoire de l'agence de l'Abitibi possède ainsi plus de 59 453 ha de terrains mal régénérés. La remise en production de ces superficies est un potentiel forestier intéressant à développer.

Tableau 1 : Superficie mal régénérée sur le territoire de l'Agence Abitibi

Origine	Superficies (ha)
Friche	33958
Récolte	7459
Aucune	947
Autres	17089
Total	59453

F. Potentiel de l'éclaircie commerciale

Suite à un inventaire systématique de son territoire, l'Agence Abitibi a déterminé un potentiel annuel de 260 hectares d'éclaircie commerciale dans les plantations résineuses sans tenir compte du retard accumulé des cinq dernières années. Présentement, nous réalisons moins de 10% du potentiel. Ainsi, moins de 1000 m³ de bois sont mis en marché annuellement comparativement au potentiel de 10 000 m³. Afin de sécuriser les investissements en plus de mettre du bois supplémentaire en marché, l'Agence Abitibi doit s'assurer que ces éclaircies commerciales soient réalisées.

G. Frais de gestion de l'Agence Abitibi

Depuis sa création en 1996, l'agence de l'ABITIBI a comme orientation de maximiser les retombées économiques et sociales au sein de la population régionale. De cette façon, l'agence veut maximiser les investissements dans les travaux d'aménagement pour finalement faire travailler le plus grand nombre de personnes possible.

L'Agence Abitibi a su garder les frais administratifs bas assurant un retour optimal en forêt. Les frais administratifs de l'Agence sont parmi les plus au Québec.

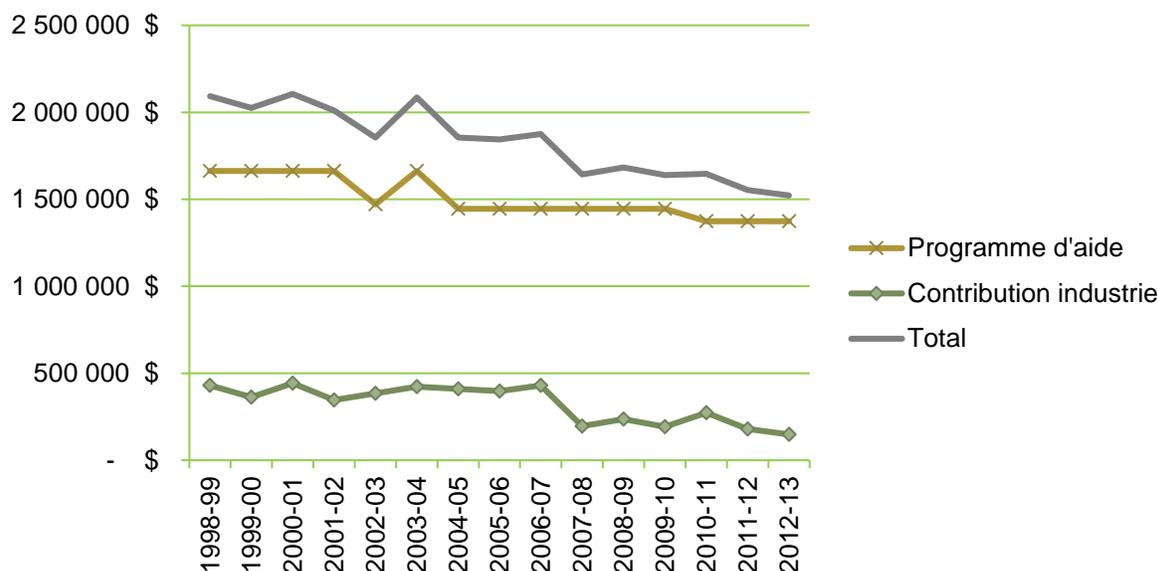
Tableau 2 : Répartition des frais de travaux et d'administration de l'Agence Abitibi

Années	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Aménagement (\$)	1 853 799 \$	2 041 338 \$	1 761 842 \$	2 337 111 \$	2 168 921 \$	1 700 764 \$	1 724 788 \$
Aménagement (%)	95%	96%	94%	96%	94%	93%	93%
Administration (\$)	89 004 \$	87 073 \$	115 837 \$	107 552 \$	133 574 \$	126 922 \$	130 685 \$
Administration (%)	5%	4%	6%	4%	6%	7%	7%
Total Dépenses	1 942 803 \$	2 128 411 \$	1 877 679 \$	2 444 663 \$	2 302 495 \$	1 827 686 \$	1 855 473 \$

H. Évolution du financement de l'Agence Abitibi

Depuis sa création, le financement de base de l'Agence a diminué au fil des ans pour passer de 2 millions à 1,5 millions de dollars.

Graphique 1 : Évolution du financement de base de l'Agence Abitibi



I. Programme de remboursement de taxes foncières

Les nouvelles sommes annoncées par Québec pour venir en aide à la forêt privée se feront sous le Programme de remboursement de taxes foncière. La mise à jour de ce programme aidera certainement les producteurs forestiers à recevoir une aide financière complémentaire au Programme de mise en valeur des forêts privées. Par contre, l'Abitibi se retrouve défavorisé par rapport aux autres régions. La valeur des lots étant moindre qu'ailleurs et du même fait, les taxes foncières, l'Abitibi ne pourra aller chercher sa juste part dans ce programme, et ce, avec ou sans mise à jour des taux. À titre d'exemple, la moyenne des taxes payées sur cinq lots du territoire de l'Abitibi-Ouest est de 149,55 dollars par année. Tel que prévu par le programme, 85% nous donne 127,12\$. En prenant ce montant, il faut accumuler environ dix ans de taxes foncières pour réaliser 1 hectare d'entretien de plantation selon le taux de l'Agence.

J. L'aménagement en forêt privée

Le territoire de l'agence de l'Abitibi compte environ 6 300 propriétaires forestiers privés dont 1143 sont reconnus producteurs forestiers en 2013. C'est donc dire que seulement 18% des propriétaires de boisés (4 ha et +) sont reconnus producteurs forestiers comparativement à 39% pour la moyenne provinciale des agences. La superficie forestière productive enregistrée par ces producteurs occupe 79 026 ha, ce qui représente 23% de la superficie forestière privée sur le territoire de l'agence.

On remarque en effet que depuis la création de l'agence, le nombre de producteurs forestiers enregistrés ne cesse de diminuer. **Cette situation est attribuée en grande partie par le découragement des producteurs forestiers face aux délais importants pour obtenir une aide financière de l'agence, et ce, causés par un manque de ressources financières.**

Investir davantage dans les forêts privées de l'Abitibi permettra :

- de répondre d'abord aux besoins des propriétaires présentement actifs ;
- d'augmenter le nombre de producteurs forestiers « reconnus » ;
- d'augmenter les superficies à aménager ;
- d'augmenter le volume annuel de bois de 10 000 m³ de la forêt privée livrés aux usines de transformation.

K. Demande d'aide financière

L'Agence Abitibi demande au gouvernement du Québec des sommes supplémentaires pour la réalisation du potentiel d'éclaircie commerciale de 260 ha annuellement, soit la somme de 358 500\$ et ainsi mettre en marché un volume annuel de 10 000 mètres cubes de bois tout en sécurisant les investissements passés.

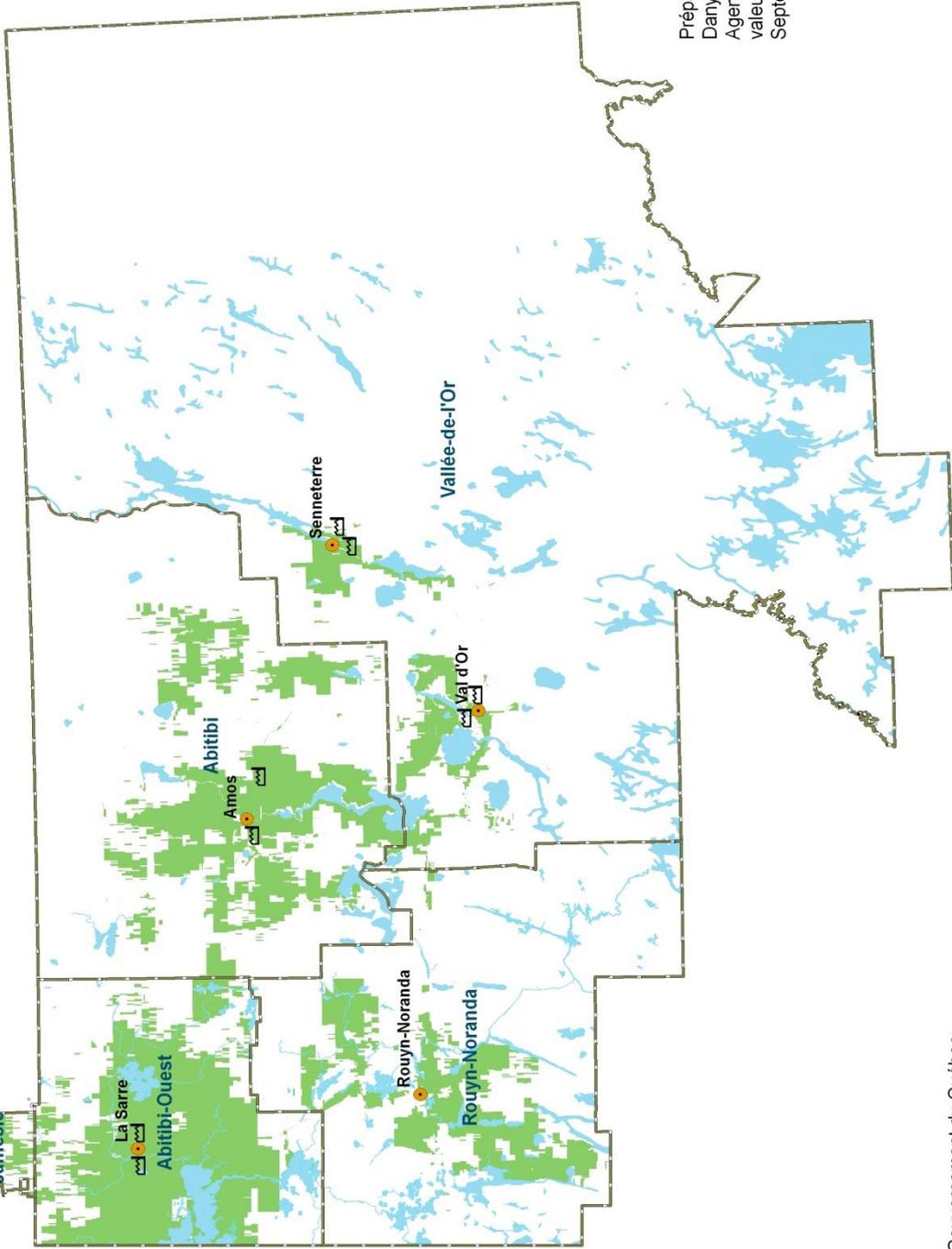
Conclusion

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées du gouvernement du Québec représente des retombées économiques et sociales non négligeables pour la population régionale, les usines de transformation et l'État sans oublier les nombreux autres avantages d'aménager la forêt privée.

Un investissement accru du gouvernement dans l'éclaircie commerciale dans les forêts privées de l'Abitibi permettra en premier lieu de répondre aux besoins d'aménagement des producteurs forestiers actuels et, en deuxième lieu, augmenter la disponibilité de bois pour approvisionner les usines de la région.

Territoire de l'Agence Abitibi

- Légende**
- Scieries et panneaux
50 000 m² et plus
 - Limite MRC
 - Lacs
 - Forêt privée



1:900 000

Préparé par
Dany Lapierre ing. f.
Agence régionale de mise en
valeur des forêts privées de l'Abitibi
Septembre 2012



Préparé par : Dany Lapierre ing.f.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi

Novembre 2013

